



*Mairie de Plainval*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DE LA COMMUNE DE  
SÉANCE DU 29 Mars 2024**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 060-216004895-20240329-13\_2024\_BP2024-DE

DELIBERATIONS S<sup>2</sup>LO

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation :	20/03/2024	<b>Présents :</b> Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, , Mesdames Coralie LETOCART, , Katia VARESI Evelyne CAUWEMBERGHS, Marjorie DARCAIGNE, Laetitia BERNAUX, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	20/03/2024	
Membres en Exercice :	11	<b>Absents excusés / pouvoirs :</b> Monsieur Joël GALEK, Mesdames Blandine DARDANT et Gwenaëlle LEROY
Membres Présents :	8	
Membres votants :	10	<b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Taylor BETHELMY

Délibération n°  
13-2024

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget primitif 2024 au chapitre.

ADOpte le budget primitif 2024 qui se décompose comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 625 157 €

Recettes : 633 892.17 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 287 446.29 €

Recettes : 485 290.29 €

Plainval, le 04 Avril 2024

Le Maire

Samuel DOVERGNE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

La Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le 01/04/2022

- transmission en sous-préfecture le,

- publication le,